



AVIS PUBLIC

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 330 DÉCRÉTANT
LES TAUX DES TAXES FONCIÈRES, LES
TAXES DE SERVICES, LES COMPENSATIONS
ET AUTRES CONDITIONS POUR
L'ANNÉE 2023**

AVIS est, par la présente, donné par le soussigné :

QUE Les membres du Conseil de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington adopteront le projet de règlement 330 décrétant les taux des taxes foncières, les taxes de services, les compensations et autres conditions pour l'année 2023, lors de la séance ordinaire qui sera tenue le lundi 12 décembre 2022 à 19 h, à la Salle de la FADOQ située au 234B rue des Loisirs.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance à laquelle cette demande sera traitée ou sur demande à dq@sherr.ca.

Donné à Saint-Patrice de Sherrington, ce 1er jour du mois de décembre 2022.

Clément Costanza
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Clément Costanza, à Saint-Patrice-de-Sherrington, Directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis, en publiant une copie certifiée de cet avis public le 1^{er} jour du mois de décembre 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 1^{er} jour du mois de décembre 2022.

Clément Costanza
Directeur général et greffier-trésorier